



s'informer, comprendre, réagir

Le bulletin d'infos de la CGT du Centre Hospitalier de
Saint-Quentin

SOMMAIRE

- L'edito
- A propos de la chirurgie
- Non à l'austérité
- Vos cotisations syndicales
- Planning syndical 2eme trimestre
- Demande d'adhésion

Numéro: 6 Date: Mars 2015

L'Edito

De plus en plus fort!!

Cher(e)s collègues, vous auriez dû lire dans la note d'information sur les élections professionnelles:

« La CGT reste la première organisation dans la tête et dans le cœur des hospitaliers St Quentinnois qui ont besoin d'être aidés, écoutés et soutenus dans leurs exercices professionnels »

Mais il y a un mais, cette phrase a déplu, a été censurée et retirée de notre article par le Directeur!
A l'évidence, même dans des écrits respectueux de chacun, nous sommes, nous aussi, censurés...



Chapeau bas Mr le Directeur!

Site Internet de la CGT du CH

www.cgtchstquentin.fr

page Facebook

Cgt CH St Quentin

A propos de la chirurgie...

L'hôpital est composé de plusieurs services de chirurgie dont les fonctionnements de travail sont différents:

- La traumatologie au C8.
- La chirurgie vasculaire et digestive au B8.
- La chirurgie ORL.OPHTALMO. et septique au C5.
- La chirurgie urologique et SOS mains au B6.
- L'UHS au C6.
- L'UCA au C9.

Tous ces services sont amenés à mutualiser, au moment des congés annuels par exemple, ce qui entraîne un mouvement important du personnel. Celui-ci doit s'adapter à d'autres pathologies, mais aussi à d'autres lieux de travail, d'autres fonctionnements.

Certaines unités ne sont pas forcément adaptées à toutes les activités, comme l'UHS qui mutualise avec l'ambulatoire et qui régulièrement se voient mettre deux lits et un lit fauteuil dans la même chambre, générant des difficultés de travail pour le personnel soignant et une insécurité pour le patient (2 sonnettes pour 3 patients).

L'activité ambulatoire qui implique un turnover important dans la journée demande aux ASH de faire beaucoup plus de sortie avec des chambres complètes (tables de chevet, fauteuils, cabinets de toilette), ce qui engendre une charge de travail supplémentaire.

Pourquoi délocaliser un service adapté en matériel et en personnels ?? Quelle logique dans cette démarche ??

Les fermetures communes de l'UHS et de l'UCA impliquent que les patients et leurs pathologies prises en charge initialement par ces services se voient être affectés dans les unités restant ouvertes, ceci entraînant une augmentation de la charge de travail générant une fatigue importante pour le personnel.

Toutes ces situations entraînent des dysfonctionnements dans la qualité des soins et de l'insécurité pour les patients.

La CGT est et restera vigilante à toutes ces problématiques essentielles pour tous, n'hésitez pas à nous faire remonter vos informations que nous dénoncerons à tout niveau, hiérarchique et de tutelle de l'établissement.



Devant la dégradation permanente de nos conditions de travail, les rappels pendant les repos, les congés annuels modifiés et/ou amputés des week-end;

Devant le manque de reconnaissance pour les efforts fournis;

Devant les défauts d'organisations et de planning;

Devant le manque d'effectif chronique qui est souvent à l'origine de toutes les problématiques citées;

Devant les non réponses de la direction et en considération de la dégradation du service rendu aux patients;

*Nous, syndicat **CGT** n'avons plus qu'une seule réponse à vous donner:*

MOBILISEZ VOUS!!

Alors agents de RSL, de chirurgie, des urgences en particulier et de tous les autres services en général, nous vous proposons de faire grève

le 9 Avril dans le cadre de l'action nationale contre l'austérité budgétaire qui touche les hôpitaux avec 3 milliards d'€ d'économie sur 2015-2017 et la suppression de 22000 postes.

GREVE

Vos cotisations syndicales



Depuis le 1er Janvier 2012, tous les salariés même non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt pour les cotisations syndicales (loi n°2012-1510 du 29 Décembre 2012, art 23, JO du 30).

Concrètement les contribuables les plus modestes qui n'acquittent pas d'impôt sur le revenu bénéficieront ainsi d'une prise en compte de leur participation au mouvement syndical car ils percevront un chèque ou un virement d'un montant équivalent à 66% de leur versement au titre des cotisations syndicales.

En revanche les agents optant pour les frais réels peuvent compter leurs cotisations dans ceux-ci mais ne bénéficient pas du crédit d'impôt.

Pour bénéficier de ce crédit d'impôt, le camarade doit obligatoirement joindre à sa déclaration le reçu syndical annuel fourni par le syndicat CGT.

Planning syndical du second trimestre

23 Mars: CHSCT
13 Avril: Bilan social
21 Avril: Commission exécutive
18 Mai: CTE
22 Mai: CAPL
1er Juin: CHSCT
9 Juin: Commission exécutive
22 Juin: CTE

Demande d'adhésion

Par coupon à envoyer au local CGT

Nom: _____
Prénom: _____
Service: _____
Grade: _____

En nous contactant:



Local: 03 23 06 74 40
Portable: 06 18 75 36 06



Mail: cgt@ch-stquentin.fr